

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 61 (1952)
Heft: 6

Artikel: Nos colonies de vacances à la mer
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555954>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



- b) deux années de stages pratiques dans les hôpitaux et pendant lesquelles elles reçoivent un salaire;
- c) séjour de deux mois à l'École pour un cours complémentaire préparatoire au diplôme.

Ce qui caractérise les études à Fribourg, c'est que, durant la première année, la future infirmière s'emploie surtout à parfaire sa formation théorique. Pendant les matinées, elle étudie dans les hôpitaux, sous l'œil de monitrices, les éléments pratiques de son travail. Les après-midi sont consacrés aux cours, aux répétitions, aux exercices de laboratoire, à l'étude.

Pour l'enseignement, la direction s'est assuré le concours de médecins expérimentés et dévoués que les élèves retrouvent dans les hôpitaux de la ville. Les élèves parviennent ainsi à obtenir une solide formation de base à laquelle deux années de stage dans les hôpitaux apporteront ensuite un excellent complément pratique.

Tout ce travail a produit ses fruits: dans les nombreux services hospitaliers, en clinique, en privé, où les infirmières de Fribourg ont été placées, on a pu constater leur excellente formation et apprécier leur collaboration.

S O U S L E S P I N S O U L E S P A L M I E R S

Nos colonies de vacances à la mer

Au cours de ces mois d'été, nos sections, et surtout leurs secrétariats permanents, n'ont guère connu de vacances. Le placement d'enfants suisses romands à la mer et, réciproquement, l'accueil en Suisse d'enfants français ayant besoin d'un changement d'air, ne vont pas sans beaucoup de travail et beaucoup de préparatifs.

Ce sont plus de 20 convois qui ont passé à Genève en juillet et août, vingt convois groupant quelque 700 enfants suisses ou français à leur arrivée ou à leur retour et dont il fallait assurer le ravitaillement, le voyage, le convoiement, le transbordement et le passage en douane des bagages. Il sied de noter en passant la complaisance tant des C. F. F. que de la S. N. C. F. et des différents services de police et de douane suisses et français de Cornavin qui ont grandement facilité le travail des représentants de la Croix-Rouge genevoise.

Le dévouement des moniteurs

Les intéressants rapports des moniteurs suisses accompagnant les petits romands répartis entre les colonies de Saint-Léon et du Rayon-de-Soleil de Cannes, de Dives, de Soulac, du Moulleau (Arcachon) et de La Teste ont montré que tout ce travail n'avait pas été en vain, les petits colons de la Croix-Rouge ont

pour la plupart bénéficié largement des semaines passées au bord de la Méditerranée ou de l'Océan.

C'est le lieu de souligner aussi le dévouement de ces moniteurs dont la tâche et le travail certes étaient rudes et pour qui ces vacances des enfants étaient un travail souvent épuisant en dépit de la récompense qu'ils trouvaient dans le contentement et l'amitié de leurs petits colons. Et il ne faut pas manquer de dire non plus à nos autorités consulaires qui ont bien voulu s'intéresser à nos colonies, à Bordeaux notamment, toute la reconnaissance que nous leur avons de leur appui.

*

L'organisation des colonies avait été assumée entièrement par le secrétariat de la Croix-Rouge genevoise. Ces colonies 1952 ont permis bien des observations intéressantes qui serviront pour les ans prochains.

Enfants difficiles et enfants infirmes

Quelques rares enfants se sont révélés de caractère trop difficile pour des colonies où l'esprit d'équipe doit demeurer la règle. L'on est en droit d'attendre de chaque petit colon un minimum de compréhension et de gentillesse et les deux ou trois enfants qui se sont montrés incapables de ce tout petit effort d'éducation

ne pourront certainement pas être admis une autre année, leur présence n'étant pas à souhaiter dans l'intérêt même de leurs petits camarades. Mais ce n'était là qu'exception, et fort rare.

Un autre problème, c'est celui d'enfants trop dououreusement atteints physiquement — suites par exemple de paralysies infantiles — pour bénéficier pleinement d'une colonie normale. Ne pouvant suivre leurs camarades dans leurs courses ou leurs jeux, ces enfants souffrent de leur incapacité et de l'inaction forcée où ils sont trop souvent.

Il faut souligner d'ailleurs le courage et l'égalité d'humeur de ces enfants, qui sont à ce titre de magnifiques exemples pour leurs camarades. Mais il conviendrait à l'avenir, et si l'on veut que ces petits infirmes aient réellement des vacances dont ils puissent pleinement profiter, de ne pas les inscrire pour n'importe quelle colonie. Groupés en une équipe, avec une monitrice particulière, dans une colonie à proximité immédiate de la mer et de terrains de jeux, ils pourraient par contre être eux aussi pleinement heureux et jouir de belles vacances. Il y a là un problème qui demande à être étudié pour l'an prochain et auquel il sera possible, souhaitons-le, de trouver une solution.

Deux conceptions, deux solutions

Un problème d'ordre plus général, c'est celui de l'organisation même des colonies d'enfants suisses en France. Grâce à la gentillesse de maints directeurs de colonies françaises, nos petits colons ont été placés dans des maisons françaises au même titre que leurs petits camarades. Si une telle solution est théoriquement souhaitable pour les contacts qu'elle permet entre petits Français et petits Suisses ainsi qu'entre moniteurs de l'un et l'autre pays, elle m'apparaît pourtant présenter pratiquement des inconvénients.

La conception même de la colonie de vacances est fort différente entre nos pays, l'organisation française étant beaucoup plus poussée que la nôtre en maints domaines, et les besoins étant assez différents. D'autre part et surtout, la formation des moniteurs — et leur recrutement — sont tout à fait autres en France et en Suisse. Le moniteur français est presque un professionnel, astreint à des filières et à l'obtention de diplômes. Le nôtre est habituellement un « amateur » — il faut l'entendre sans aucun sens dépréciatif! — de formation strictement empirique et individuelle. Il s'en



La colonie du Moulleau près d'Arcachon a reçu dans ses petites maisons blanches au milieu des pins une quarantaine de fillettes genevoises et vaudoises; une maison était réservée au groupe suisse.



La belle maison de Saint-Léon à Cannes, appartenant au Rayon de Soleil, a reçu deux colonies successives dirigées par Mme Guillermin, de Genève. 30 enfants de Genève et de Bienne y ont passé le mois de juillet, une quarantaine d'enfants de Neuchâtel, de Fribourg, du Jura et de Genève le mois d'août.

suit que la conception française est habituellement d'une structure beaucoup plus rigide et plus hiérarchique que la nôtre et qu'il est souvent difficile de trouver un *modus vivendi* entre les deux.

Nous pensons pour nous qu'il serait préférable en conséquence de parvenir à organiser nos propres colonies de façon absolument indépendante — comme c'est le cas par exemple de la colonie de Saint-Léon, à Cannes —, selon nos propres conceptions et usages en la matière; conceptions et usages correspondant aux besoins de nos enfants romands, pour qui des vacances doivent être d'abord et pleinement des vacances, avec le sentiment de détente et de liberté que commande le mot. Mais il serait intéressant d'entendre là l'avis de moniteurs et d'autres personnes préoccupées par ce problème.

Une œuvre à continuer

Notons seulement pour conclure que ces observations ne doivent pas être prises pour des critiques. Le problème des colonies croix-rouges de vacances est encore nouveau chez nous, il faut l'étudier, le mettre au point, et surtout ne pas l'abandonner. Car la preuve est faite, et les résultats obtenus en 1952 nous l'apportent une fois de plus, que ces colonies ont leur raison d'être et qu'elles sont, pour ses bénéficiaires, une réussite dont il ne faut pas sous-estimer la valeur. Rappelons encore que c'est grâce au produit de la vente en Suisse romande du mimosa de Cannes que ces colonies peuvent être organisées et que d'importants subsides peuvent être accordés à bien des enfants appelés à y participer et dont la situation familiale ne le permettrait pas sans cette aide. Et il faut en remercier nos amis de Cannes avec la Chaîne du Bonheur de Radio-Lausanne.

T.

LU DANS...

«La Revue internationale de la Croix-Rouge» (Genève, juillet 1952): La protection des hôpitaux civils et de leur personnel en temps de guerre, par Lucie Odier; La Croix-Rouge et la formation du droit humanitaire, par Henri Coursier; La chronique du C. I. C. R. et des Sociétés de la Croix-Rouge.

«Le Monde et la Croix-Rouge» (Genève, avril-juin 1952): A propos de la XVIII^e Conférence internationale à Toronto; La Croix-Rouge canadienne, son histoire et son activité; L'action médico-sociale de la Croix-Rouge en Corée; et des chroniques de secours, d'hygiène, de soins infirmiers et des Croix-Rouges nationales.